

**Question avec demande de réponse écrite E-002696/2014
à la Commission**
Article 117 du règlement
Philippe de Villiers (EFD)

Objet: Augmentation des stocks de sucre

Le 13 février 2014, la Commission européenne a repoussé d'un mois sa prise de décision en faveur des importations supplémentaires de sucre et de requalification de sucres hors quota en sucres du quota. Elle veut augmenter les stocks du sucre européen qu'elle juge insuffisants et estime que les prix européens du sucre sont trop élevés par rapport au prix mondial.

Pourtant, la Confédération internationale des betteraviers européens (CIBE), affirme: "le marché de l'UE est sur-approvisionné et la baisse des prix est drastique". Pour la campagne 2013-2014, le stock final de sucre du quota de l'Union devrait être de 2,3 Mt au 1^{er} octobre 2014 et 230 000 t de sucre hors quota européen devrait être reportées sur la période 2014-2015, annonce la Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB). Quant au prix du sucre, une baisse de 24 EUR/t en décembre s'est ajoutée aux 100 EUR/t perdus depuis janvier 2013.

Alors même que la baisse des cours est sensible, dans un contexte difficile pour la production agricole et le raffinage du sucre européen, la Commission européenne souhaite pousser plus loin la libéralisation et l'ouverture des marchés sucriers.

Dans quelle mesure, dans un contexte de sur-approvisionnement, cette décision peut-elle avoir un impact positif alors qu'elle est dénoncée par l'ensemble de la filière sucrière européenne?